

Appui du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki à la demande d'évaluation régionale sur Kchitegw (fleuve Saint-Laurent)

Rapport à l'intention de l'Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Avril 2021

Dans le présent document, la forme grammaticale masculine indique aussi bien les femmes que les hommes

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA). 2021. *Appui à la demande d'évaluation régionale sur Kchitegw (fleuve Saint-Laurent)*. Mémoire à l'intention de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Rédigé par JF Provencher et E. Blanchet. Bureau du Ndakina, 22 pages.

TERMES EN ALN8BA8DWA8GAN

Aln8ba : signifie un être-humain et « Aln8baskwa » est sa forme au féminin. C'est ainsi qu'on désigne un membre de la Nation.

Ndakina : signifie « Notre territoire » en Aln8ba8dwaw8gan et désigne le territoire ancestral de la Nation W8banaki.

W8banaki : « W8banaki » est le résultat de la contraction des mots W8ban (aurore) et Aki (terre) qui, mis ensemble, signifie Peuple de l'aurore ou Peuple de l'Est. Lorsque le mot est utilisé sous sa forme adjectivale, il s'utilise de la même manière, simplement sans majuscule (selon les règles grammaticales de la langue française). W8banakiak (Le suffixe -ak est la marque du pluriel). Le terme n'a pas d'indicateur du féminin.

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Figure 1: Le Ndakina, territoire ancestral de la Nation W8banaki.....	8
Figure 2 : Effets cumulatifs et impacts documentés par le Bureau du Ndakina.....	18

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	iii
Sommaire exécutif.....	4
1. La Nation W8banaki et son territoire	6
1.1. Le Bureau du Ndakina : Se rallier et mobiliser pour la pérennité du Ndakina.....	7
1.2. L'importance du Kchitegw pour la Nation W8banaki	9
2. Impacts cumulatifs du développement du fleuve sur la Nation W8banaki	12
2.1. Pressions et développement sur le fleuve Saint-Laurent.....	12
2.1.1. La vision du Québec : la stratégie maritime du Saint-Laurent.....	13
2.1.2. Multiplication de projets d'agrandissements portuaires.....	13
2.1.3. Autres activités anthropiques affectant le fleuve.....	14
2.2. Impacts cumulatifs sur les ressources valorisées par la Nation.....	15
2.3. Impacts cumulatifs sur les droits de la Nation et les conditions qui les sous-tendent.....	19
3. Pertinence d'une évaluation régionale sur le fleuve Saint-Laurent	21
3.1. Enjeux et limites des évaluations par projet.....	21
3.2. Lacune des initiatives mises en place à ce jour concernant les impacts cumulatifs.....	22
3.3. Attentes et besoins relatifs à l'évaluation régionale.....	22
3.4. Modalités de collaboration du GCNWA à une évaluation régionale	23
Conclusion.....	24
Bibliographie.....	25

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le 30 juin 2020, le Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) a appuyé le projet du Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) pour la requête d'une *Regional Impact Assessment (RIA) of the St. Lawrence River as per Sections 92-93 of the Impact Assessment Act (IAA)*. Depuis, il a aussi participé aux sessions de consultation menées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada en lien avec cette potentielle évaluation régionale de la région du Kchitegw (le fleuve Saint-Laurent). Ce présent mémoire s'inscrit dans le contexte de cette requête. Il vise à soutenir la pertinence de réaliser une évaluation régionale et à présenter certaines modalités de collaboration de la Nation W8banaki à celle-ci.

Kchitegw est fréquenté depuis des temps immémoriaux par les W8banakiak à des fins alimentaires, rituelles et sociales. Plusieurs d'entre eux s'y retrouvent aujourd'hui encore pour pêcher, chasser, trapper, récolter, se baigner ou se ressourcer. Cette partie du Ndakina est encore intimement lié à leur mode de vie et assure un rôle important dans la transmission intergénérationnelle des savoirs, des techniques et des pratiques. La Nation W8banaki est préoccupée par l'état général de Kchitegw, qu'elle souhaite préserver pour les générations futures. À travers le temps, la modification de l'écosystème a grandement affecté la qualité de l'eau du Kchitegw et ses populations de poissons, entre autres. Ce changement est principalement de nature anthropique : le dragage du chenal de navigation, l'anthropisation des berges, la construction de barrages et d'écluses, l'augmentation de la navigation, l'introduction d'espèces exotiques ainsi que la pollution de l'eau de sources municipale, industrielle et agricole.

Ces sources d'impacts de nature humaine, couplés aux changements climatiques, affectent de manière cumulative les pratiques alimentaires, rituelles et sociales des membres de la Nation et leur capacité à se prévaloir de leurs droits ancestraux. Les W8banakiak subissent notamment une baisse de l'abondance et de la qualité des espèces pêchées et doivent pratiquer dans des contextes de moins en moins favorables et leur occasionnant du stress. Les sentiments de sécurité, de quiétude et d'évasion en territoire, la transmission des savoirs et la santé collective et individuelle en sont tous affectés. Dans ce contexte, le GCNWA considère que les conditions actuelles de Kchitegw ne sont pas adéquates et devraient être améliorées.

Depuis quelques années, plusieurs projets d'agrandissements portuaires ont été annoncés sur Kchitegw. Notons parmi ceux-ci les projets du port de Montréal à Contrecoeur, de Trois-Rivières, de Québec et de Bécancour. Ces projets et ceux qui suivront engendreront des impacts supplémentaires et cumulatifs sur Kchitegw et, par conséquent, sur les droits des W8banakiak. Ces impacts cumulatifs sont difficiles à définir, à quantifier et à qualifier clairement et l'approche actuellement en vigueur d'évaluation environnementale des effets par projet s'est avérée limitée et insuffisante. Notamment, les interactions entre les effets des divers projets nous apparaissent mal comprises et mal documentées. Le Bureau du Ndakina est d'avis que seule une évaluation régionale de Kchitew permettrait d'obtenir une vision globale qui apparaît essentielle afin de bien évaluer les enjeux et les répercussions de l'ensemble de ces projets et des activités maritimes sur les droits de la Nation W8banaki.

À la suite d'une brève présentation de la Nation W8banaki et de son territoire, nous présentons l'importance de Kchitegw pour la Nation W8banaki, le contexte des impacts cumulatifs sur celui-ci et une série de préjudices connus qu'ont ces impacts sur les droits des W8banakiak. Cet exposé du point de vue du GCNWA et des membres de la Nation vise à surligner la pertinence, voire la nécessité de la mise en œuvre d'une étude régionale, envers laquelle nous présentons également certaines attentes minimales.

1. LA NATION W8BANAKI ET SON TERRITOIRE

La Nation W8banaki (ou Abénakis) fait partie des peuples algonquiens présents dans le Nord-Est américain. Sa population compte à ce jour plus de 3000 individus, localisés majoritairement au Québec et aux États-Unis. L'ethnonyme *W8banaki* (le « 8 » se prononce comme un « ô » nasal ou un « on ») est le résultat de la contraction des mots *W8ban* (aurore) et *Aki* (terre) qui, mis ensemble, signifie *Peuple de l'aurore* ou *Peuple de l'Est*. On explique la signification de cet ethnonyme par la localisation géographique des W8banakiak (le suffixe - ak est la marque du pluriel). Antérieur aux frontières étatiques actuelles, le territoire w8banaki, le Ndakina, comprend en tout ou en partie le sud du Québec, le Maine, le New Hampshire, le Vermont et le Massachusetts. À cet effet, Pnapskw (fleuve Penobscot) et Akigwitegw (rivière Etchemin) forment la limite orientale du Ndakina tandis que la rivière Merrimack et la ligne formée par Masesoliantegw (rivière Richelieu) et Pitawbagw (lac Champlain) constituent la limite occidentale du territoire w8banaki. Le Ndakina est limitrophe aux territoires des Nations Wolastoqiyik Wahsipekuk, Penobscot et Kanien'kehá:ka (voir figure 1).

L'occupation ancestrale du Ndakina par les W8banakiak est visible et identifiable dans les bassins versants qui sillonnent le territoire, ceux-ci étant des espaces où la Nation a, de tout temps, pratiqué diverses activités coutumières. Cette organisation territoriale a permis l'émergence de groupes régionaux, surtout dans les régions du Maine et du Vermont. En conformité avec la pratique de leurs activités coutumières, les W8banakiak ont effectué maints déplacements saisonniers dans le cours supérieur des bassins versants du sud du Québec pour se rendre jusqu'à Kchitegw, passant notamment dans les régions des Cantons-de-l'Est, de Brome-Missisquoi et de Chaudière-Appalaches. Les W8banakiak ont été confrontés aux 17^e-18^e siècles à la colonisation européenne et à la guerre des frontières, dans la mesure où le sud et le sud-ouest du Ndakina tiennent lieu de zone frontalière entre les colonies de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre. Cette zone frontalière a instauré un climat prompt au débordement et à la violence, si bien que les W8banakiak ont participé à plusieurs conflits entre 1675-1763.

Le contexte des guerres coloniales a mené les groupes w8banakiak situés à la lisière des colonies françaises et anglaises à se déplacer de manière permanente dans la partie septentrionale du Ndakina, un espace occupé et utilisé par la Nation depuis des générations, notamment pour la chasse et le commerce. On les retrouve d'abord au 17^e siècle dans les missions jésuites de Sillery et de Kik8ntegw (rivière Chaudière). Puis, des missions catholiques sédentaires sont fondées au 18^e siècle à l'emplacement de campements w8banakiak déjà existants sur Alsig8ntegw et W8linaktegw (rivières

Saint-François et Bécancour), où l'utilisation et l'occupation traditionnelle du Ndakina sont maintenues, et ce, malgré la présence et certains gestes posés par les seigneurs, les colons et les missionnaires.

Aujourd'hui, les missions de Saint-François et de Bécancour (ou Saint-François-Xavier) sont devenues les communautés d'Odanak et de W8linak. Ces dernières ont respectivement une superficie de 6 km² et de 0.7 km², mais comptaient à l'origine environ 60 km² et 90 km². La vannerie de frêne noir, la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, entre autres, demeurent des pratiques courantes pour les membres de la Nation W8banaki. La communauté d'Odanak est également l'hôte de l'Institut Kiuna, l'unique cégep autochtone au Québec, et du Musée des Abénakis, premier musée autochtone au Québec et dont la création remonte à 1965. Ces deux institutions pédagogiques et culturelles singulières favorisent depuis des décennies le rayonnement des cultures autochtones au Québec.

1.1. LE BUREAU DU NDAKINA : SE RALLIER ET MOBILISER POUR LA PÉRENNITÉ DU NDAKINA

Le Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) représente et appuie les Conseils des Abénakis d'Odanak et de W8linak en matière d'affirmation, de consultations et de revendications territoriales, ainsi que d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques. La recherche est une activité importante du Bureau du Ndakina, que ce soit au niveau historique, anthropologique, archéologique ou environnemental, en vue d'acquérir les connaissances nécessaires à une gestion durable et responsable du territoire ancestral : le Ndakina. Pour ce faire, le Bureau du Ndakina s'est doté d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée en archéologie, en histoire, en anthropologie, en foresterie, en environnement, en biologie et en géomatique. Cette multidisciplinarité constitue au sein du Bureau du Ndakina l'une des nombreuses forces d'intervention de son équipe qui, en plus de développer des liens étroits avec les dix autres Premières Nations du Québec et divers partenaires, voit à pérenniser les savoirs et pratiques coutumières des W8banakiak, et ce, au profit des membres actuels et futurs des communautés de W8linak et d'Odanak.

1.2. L'IMPORTANCE DU KCHITEGW POUR LA NATION W8BANAKI

Kchitegw et son ensemble hydrographique sont fréquentés par les W8banakiak depuis des milliers d'années en raison de son environnement exceptionnel et en ce qu'il fait office de limite septentrionale du Ndakina (Treyvaud et Plourde 2013). De tout temps, les ressources fauniques et floristiques qui s'y trouvent contribuent significativement à la subsistance des membres de la Nation et à son dynamisme culturel. Des sites de récoltes traditionnels sont toujours fréquentés sur les îles et les berges et des chasses au petit, au gros gibier et aux oiseaux migrateurs se tiennent annuellement dans ces mêmes secteurs (GCNWA 2015 ; 2016). Les embouchures des rivières principales, autrefois employées comme principales voies de déplacement, constituent encore des lieux privilégiés pour la pratique d'activités coutumières, particulièrement la pêche. Cette dernière est pratiquée dans Kchitegw principalement dans la zone allant du tronçon fluvial, entre Montréal et les îles de Sorel, jusqu'au secteur de Québec. La plus grande concentration de ces activités se situe entre les îles de Sorel et l'embouchure de la rivière Sainte-Anne et particulièrement aux embouchures des rivières Richelieu, Saint-François, Bécancour, Nicolet, Godefroy, Gentilly, etc. Plusieurs espèces font l'objet de pêches par les W8banakiak. Parmi celles-ci et sans s'y limiter, on compte : la perchaude, les esturgeons jaune et noir, l'achigan, le maskinongé, le brochet, les dorés, le barbue et la barbotte, l'omble fontaine, l'anguille, le crapet-soleil, le ouaouaron, le poisson-castor, la ouananiche, la carpe et la carpe à fleur d'eau et la neptune tachetée.

L'importance du Kchitegw pour la Nation W8banaki n'est plus à démontrer. Au cours des six dernières années, le Bureau du Ndakina a mené une série d'études de l'utilisation et de l'occupation ancienne et contemporaine du territoire par les W8banakiak. Ces recherches permettent de mieux capter l'importance du mode de vie w8banaki et les modalités de la transmission des savoirs associés au territoire et d'une éthique particulière (GCNWA 2016). Entre autres, des aînés ont témoigné de leur fort attachement au fleuve, qu'on peut aisément faire remonter à cinq générations. Plusieurs d'entre eux y ont été emmenés dès leur jeune âge par leurs grands-parents et continuent de le fréquenter avec leurs propres petits-enfants. Le Bureau a aussi pu documenter l'évolution et l'adaptation des pratiques traditionnelles. Les témoignages recueillis révèlent d'un grand nombre de préoccupations des membres de la Nation en lien au territoire. Il apparaît de ces données deux principaux éléments d'intérêt au présent mémoire. D'une part, l'attachement au fleuve et à tout ce secteur du Ndakina dépasse largement les fins utilitaires des activités coutumières et, d'autre part, ces activités en territoire sont sujettes à de nombreuses pressions cumulatives et croissantes.

Le lien de la Nation à son territoire est complexe et il comprend des dimensions à la fois fonctionnelles, cognitives, émotionnelles et spirituelles, qui sont imbriquées et interdépendantes (voir Landry et al. 2019 et 2020). Parmi les aspects fonctionnels du lien des W8banakiak au fleuve, on compte principalement les activités de pêche, de navigation, de trappe, de chasse, de cueillette et de collecte de diverses ressources floristiques et d'autres activités associées au ressourcement en territoire. Cette multitude d'activités dites alimentaires, rituelles et sociales déborde de la conception stricte de ce que constitue une activité traditionnelle. Ces pratiques sont à leur tour associées à un ensemble d'éléments subjectifs complémentaires (GCNWA 2018, 2019 ; voir aussi Landry et al. 2019, 2020 ; Fuentes et al. 2020). Entre autres, les sentiments de quiétude, de ressourcement, de bien-être et de continuité culturelle sont directement associés à ces activités en territoire (voir Germain, 2012 ; Richmond 2015 ; GCNWA 2018 ; Hatala et al. 2020). De plus, la majorité de ces activités sont familiales et intergénérationnelles et jouent donc un important rôle dans la transmission culturelle, la construction identitaire et la consolidation des liens intergénérationnels et sociocommunautaires. En surcroît, il s'opère une répartition communautaire des produits de ces activités (le gros et le petit gibier, le poisson ou les fruits et les plantes notamment). Enfin, ces activités soutenues par un ensemble de savoirs et une éthique particulière transmis principalement par le biais de ces activités familiales et intergénérationnelles en territoire.

Au cours des derniers siècles, les W8banakiak ont fait preuve d'une grande résilience et d'une adaptabilité dynamique de leurs pratiques face aux changements de leur environnement. La perte d'accès à des territoires de qualité les a menés à développer des stratégies pour assurer une continuité, malgré les impacts perçus. Par exemple, depuis 1999, une entente administrative spécifique entre le Gouvernement du Québec et les Conseils de bandes d'Odanak et de W8linak encadre les modalités de chasse, de piégeage et de pêche sur une aire de pratique correspondant à une portion du Ndakina. Elle a été négociée dans le but de favoriser la pratique de ces activités alimentaires, rituelles ou sociales, dans un contexte de privatisation grandissante du territoire et de changements cumulatifs. L'entente prévoit notamment une extension de la saison de chasse, de trappe et de pêche et une hausse de certains quotas journaliers de gibier et de poisson. Parmi les objectifs du code de pratique associé à cette entente, on y retrouve l'intention de « permettre aux [W8banakiak] qui s'en prévalent, de chasser et de piéger ouvertement et en toute quiétude » ainsi que celle de « favoriser et promouvoir l'exercice des traditions familiales et communautaires des membres de la Nation selon des modalités qui leur sont propres et de promouvoir et mettre en valeur la culture nationale particulière des [W8banakiak], dans le contexte d'un accommodement contemporain négocié à l'amiable avec le Ministre ». Le code de pratique à l'intention des membres associé à l'entente repose sur un certain nombre de principes qui relèvent de l'éthique

individuelle et collective et qui rappellent aussi l'importance de la transmission des savoirs aux nouvelles générations :

-
- 2.1 La protection de l'environnement sur toutes les parcelles de territoire fréquentées par les membres de la nation ;
 - 2.2 L'enseignement à la jeune génération des pratiques saines et sécuritaires ainsi que des connaissances ancestrales ;
 - 2.3 La gestion des activités des membres sur une base juste et équitable pour tous et chacun ;
 - 2.4 Le respect des autres utilisateurs du territoire qui peuvent fréquenter le même territoire ;
 - 2.5 La courtoisie lors de toute rencontre qui peut survenir sur le territoire ;
 - 2.6 La mise en valeur de la culture [w8banaki], entre autres, la possibilité de pratiques familiales et communautaires des activités ;
 - 2.7 Le respect des engagements pris par les membres lors de l'émission de leur permis de chasse ou de piégeage et des conditions posées à l'émission de celui-ci;
 - 2.8 La protection de la faune et de ses habitats ;
 - 2.9 La pratique sécuritaire et responsable d'activités comportant l'usage d'armes.
-

Certains types de pêches traditionnelles sont prévus au code de pratique tels que l'utilisation de verveux et de filets dans certaines rivières et sur le fleuve. Le code prévoit aussi la possibilité d'effectuer une pêche communautaire dont les prises sont redistribuées. Les poissons sont remis aux aînés qui ne peuvent plus pêcher et aux familles dans le besoin. Ils peuvent aussi être donnés à la collectivité pour la préparation de repas lors d'événements communautaires (GCNWA 2018).

2. IMPACTS CUMULATIFS DU DÉVELOPPEMENT DU FLEUVE SUR LA NATION W8BANAKI

Le Bureau du Ndakina n'a pas réalisé de recherche ou d'analyse spécifique visant à caractériser un état de référence historique des conditions soutenant l'exercice des droits des W8banakiak reliés au Kchitegw. Cependant, il convient de discuter de certaines conditions historiques et contemporaines affectant de manière cumulative les droits de la Nation (GCNWA, 2019). Les pressions cumulatives sur le fleuve sont de plus en plus documentées tant par les W8banakiak que par des études scientifiques et gouvernementales. Ces changements affectent à leur tour les conditions soutenant l'exercice actuel et futur des droits des W8banakiak. Or, jusqu'en 2019, les méthodologies gouvernementales d'évaluation environnementale se sont majoritairement restreintes aux effets des projets sur les composantes biophysiques de l'environnement. Dans le contexte actuel de développement et de croissance des activités maritimes sur le fleuve, il apparaît de plus en plus essentiel de développer des mécanismes plus exhaustifs permettant d'appréhender adéquatement les effets des impacts cumulatifs sur les droits ancestraux des Peuples autochtones dans toute leur complexité et dans une perspective systémique.

2.1. PRESSIONS ET DÉVELOPPEMENT SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

La *Loi sur l'évaluation d'impact*¹ prévoit formellement la prise en compte des savoirs autochtones dans ses processus d'évaluation. Les activités coutumières actuelles et futures sont des droits ancestraux qui font l'objet d'une protection constitutionnelle, s'exprimant notamment par l'obligation de consulter et d'accommoder les Peuples autochtones. Néanmoins, pour bien appréhender les impacts directs et cumulatifs des projets et des changements environnementaux sur ces droits, les conditions soutenant leur exercice doivent être comprises et considérées avec tout autant d'attention. La transmission intergénérationnelle des savoirs et des techniques, l'expérience en territoire et sa connaissance, la disponibilité et la qualité de la ressource, l'accès au territoire, le sentiment de sécurité, sont des exemples de ces conditions sous-jacentes. Sur le Ndakina et dans le contexte historique de la Nation W8banaki, on comprendra que ces conditions sont sujettes à de nombreuses pressions cumulatives. Les acteurs en cause sont divers (gouvernement fédéral, provincial, municipalités, industrie maritime et agricole, propriétaires privés, etc.) et, sans un portrait rigoureux de la situation, la responsabilité de chacun s'en voit diffuse.

¹ Loi sur l'évaluation d'impact, L.C. 2019, ch. 28, art. 1.

2.1.1. La vision du Québec : la stratégie maritime du Saint-Laurent

La stratégie maritime adoptée en 2015 par le gouvernement provincial a eu des répercussions sur le développement et l'augmentation des pressions sur le Kchitegw au cours des dernières années. Cette grande initiative économique visait à mettre en valeur le transport maritime, la pêche, l'aquaculture, le tourisme, le développement des technologies marines et environnementales (Gouvernement du Québec, 2021). Or, la Nation W8banaki n'a jamais été consultée relativement à cette stratégie et n'a donc pas eu l'occasion de partager ses enjeux et préoccupations. Le Bureau du Ndakina est d'avis qu'une initiative d'une telle ampleur pour le fleuve aurait dû prendre en compte les droits et les intérêts de la Nation W8banaki. Actuellement, celle-ci subit les contrecoups de l'adoption de cette stratégie et des projets qui se sont multipliés depuis sur le Kchitegw.

Cette vision pro-développement du Kchitegw continue de progresser sans être appuyée sur une bonne connaissance de son état et de son évolution. En effet, le gouvernement élabore présentement la prochaine vision maritime et prévoit, dans le cadre de cette vision, des interventions de 925,2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années (Gouvernement du Québec, 2021). Il est clair que ces engagements risquent d'accroître les pressions sur le Kchitegw et la Nation W8banaki.

2.1.2. Multiplication de projets d'agrandissements portuaires

Au cours des cinq dernières années, le Bureau a été ou est actuellement consulté au sujet de quatre projets d'agrandissement portuaires, soit les projets du port de Montréal à Contrecoeur, de Trois-Rivières, de Bécancour et de Québec à Beauport (projet Laurentia). Les principales préoccupations soulevées par les membres de la Nation consultés par le Bureau concernent l'augmentation de la navigation commerciale dans le fleuve, en cause notamment dans l'érosion des berges, et générant une importante perte de quiétude et du sentiment de sécurité des membres qui pratiquent sur le fleuve. À titre indicatif, l'étude d'impact du projet d'agrandissement portuaire à Trois-Rivières nous apprend que « dans un horizon de quelques décennies, le trafic maritime dans la zone d'étude territoriale pourrait augmenter de 40 % avec l'ajout potentiel de quelque 2 835 navires. »² (WSP 2020 : 12-17). Dans le processus de consultation, nous avons également identifié des préoccupations quant aux effets des travaux de dragage, des installations sur la rive, de la lumière et du son sur les ressources d'intérêts.

² Ces données furent calculées selon « la circulation moyenne annuelle et celle projetée » pour seulement les six (6) principaux ports dans la zone d'étude élargie du projet en question, soit : Trois-Rivières, Bécancour, Sorel-Tracy, RTFT (Sorel-Tracy), Montréal et Québec.

L'analyse des répercussions sur les droits ancestraux de la Nation des projets du Port de Montréal et du Port de Québec a été menée conjointement par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et le Bureau du Ndakina. Cette analyse a permis d'émettre des constats liés aux effets des activités maritimes sur les droits de la Nation W8banaki. L'analyse a identifié des répercussions sur les cinq composantes suivantes : 1) les ressources valorisées par la Nation ; 2) l'expérience en territoire ; 3) l'accès ; 4) la culture ; et 5) l'autodétermination. Dans l'analyse du projet à Contrecoeur, on lit que :

L'Agence est d'avis que le projet s'insère dans un historique de développement anthropique de la région où la gravité des répercussions sur les droits des Premières Nations en lien avec les effets cumulatifs est modérée à élevée et, qu'en conséquence, l'exercice de leurs droits incluant leur capacité d'intendance du territoire s'en voit diminué. (ACEI 2021 : 40)

Concernant le projet Laurentia, le Bureau du Ndakina, en concordance avec les conclusions préliminaires de l'Agence, en a conclu que des effets potentiels :

Directs et cumulatifs sur les espèces de poissons migratrices, l'esturgeon et le bar rayé plus particulièrement, sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le droit de pêche et les coutumes et l'expérience globale entourant ce droit et donc sur la culture w8banaki. Le projet de par ses effets potentiels sur le poisson, serait également susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'intendance du territoire et des ressources puisque le projet pourrait contrecarrer les efforts de la Nation en matière de suivi et de préservation des espèces de poissons sensibles pouvant être affectées par le projet. (ACEI 2020 : 29)

Les évaluations des deux autres projets soient ceux à Bécancour et à Trois-Rivières seront soumises à l'analyse au cours des prochaines années. Néanmoins, nous constatons d'ores et déjà que les études d'impacts respectives ne se réfèrent que minimalement aux autres projets et qu'aucune interaction entre leurs impacts respectifs n'est abordée.

2.1.3. Autres activités anthropiques affectant le fleuve

Outre les activités maritimes, plusieurs activités de nature anthropique affectent la santé du fleuve. Parmi celles-ci, on compte : les nombreuses opérations de dragage liées au maintien de la voie maritime (à laquelle on peut ajouter la réfection des revoirs, par exemple) ; les explosions militaires opérées par la Défense nationale dans le lac Saint-Pierre jusqu'aux années 2000 (au-dessus de 300 000 obus) ; les impacts liés à la construction de l'autoroute 40; l'intensification de l'agriculture dans la plaine inondable, menant à l'installation de nombreux barrages et écluses, engendrant la destruction de milieux humides, l'accélération de l'érosion et le déversement de pesticides dans le fleuve (Hudon et Carignan 2008 ; Lévesque et al. 2019). À cette liste, on peut ajouter les polluants bactériologiques et les

déversements occasionnels et aussi dus à la proximité de plusieurs centres urbains, de même que des changements sédimentologiques (Simoneau 2017).

Ces pressions engendrent, entre autres changements, des pertes d'habitats fauniques et floristiques, une diminution de la qualité de l'eau, une baisse du niveau d'eau et une augmentation de la force des crues menaçant l'intégrité des berges et par le fait même, menace le patrimoine archéologique de la Nation. Les effets des changements climatiques sur la résilience et la santé des populations de poisson et sur la prolifération des espèces exotiques envahissantes sont préoccupants pour les W8banakiak. À cet effet, plusieurs membres nous ont mentionné que l'apparition de nouvelles espèces de poissons exotiques et envahissantes nuisait à leur pratique. L'augmentation d'espèces floristiques envahissantes réduit quant à elle l'accessibilité dans certaines baies.

Enfin, l'accessibilité aux lacs et aux rivières du Ndakina s'est graduellement réduite à travers le temps, bien que ceux-ci soient considérés comme étant publics aux yeux de la loi. La privatisation des berges pour la villégiature et la tarification des sites de mise à l'eau ont contribué à ce phénomène.

Mis en commun, ces changements représentent des risques pour la pérennité de la pratique d'activités liées au territoire pour les membres de la Nation et agissent de manière cumulative. Par ailleurs, cette énumération de pressions sur l'environnement témoignées par les membres de la Nation rencontrés s'étend au-delà des limites du Ndakina.

1^{er} constat

En cohérence avec l'ampleur des enjeux et implications pour la Nation W8banaki, nous sommes d'avis que les interactions entre les effets des divers projets et des autres activités humaines sur le fleuve doivent être prises en compte à une échelle régionale.

2.2. IMPACTS CUMULATIFS SUR LES RESSOURCES VALORISÉES PAR LA NATION

L'ensemble des modifications à l'écosystème générées par l'activité humaine énumérées ci-haut préoccupent les membres de la Nation. Entre autres, la diminution des populations de poisson d'espèces d'intérêt pour la pêche affecte de manière cumulative la capacité des W8banakiak à se prévaloir de leurs droits relatifs à la pêche sur le Kchitegw et à la continuité culturelle. Parmi un ensemble d'espèces faisant l'objet d'activités traditionnelles, il convient d'accorder une attention particulière à trois espèces

de poisson d'importance pour les W8banakiak qui cumulent les pressions et dont l'état est une source de préoccupations, soit la perchaude, l'esturgeon et le bar rayé.

En premier lieu, les W8banakiak rencontrés par le Bureau du Ndakina font unanimement état d'une diminution de la population de perchaude, ce qui rend sa pêche moins fructueuse. Parmi les perchaudes récoltées, plusieurs doivent être remises à l'eau en raison de leur petite taille. Cette diminution de la taille des poissons a aussi été remarquée pour d'autres espèces (barbotte, brochet, maskinongé, etc.). La perchaude revêt une importance historique, culturelle et sociale particulière. Cette espèce est pour plusieurs représentative des pêches collectives printanières sur la Saint-François et dans le lac Saint-Pierre (GCNWA 2018). Cette pêche particulière, autrefois très aisée, est aussi centrale à la transmission et à la pratique des savoirs et des techniques aux jeunes générations (GCNWA 2016, 2018, 2020). Les quotas journaliers de prises de perchaudes à la ligne à des fins alimentaires, rituelles ou sociales ont été diminués à dix pour les W8banakiak, sur le tronçon en aval du fleuve, entre le lac Saint-Pierre et Saint-Pierre-les-Becquets. L'état de la population du lac Saint-Pierre mène certains membres à parcourir de plus grandes distances, encourageant des frais de carburant plus élevés, pour prélever cette ressource à des endroits où elle n'est pas menacée, et ce pour des motifs éthiques reliés à leur responsabilité d'intendance envers la ressource.

En second lieu, l'esturgeon est l'emblème de la communauté d'Odanak. Il revêt une importance culturelle pour la Nation W8banaki et est fort présent lors des repas communautaires, où il est fumé. Sa préservation et son prélèvement constituent des sujets sensibles et font l'objet de divergence au sein de la Nation et même de certaines familles. Les deux espèces d'esturgeon, sans être inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, ont reçu le statut d'espèces menacées du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et font partie de la liste des espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables au Québec (ACEI 2020). Pour l'esturgeon jaune, notons que la surpêche historique a causé un effondrement des stocks de toutes les populations, alors que la fragmentation de l'habitat, la modification des régimes d'écoulement et les autres effets directs et indirects causés par les barrages et la dégradation de son habitat sont en tête de liste des obstacles au rétablissement des populations (GCNWA 2019). À des fins de préservation de l'espèce, la limite de captures journalières est établie à un individu. Malgré cette mesure, une recherche du Bureau a révélé que certains membres ont même cessé d'en récolter et d'en consommer par souci de conservation et d'opérer une gestion éthique du territoire. Ce principe, pour eux, supprime celui de l'ancestralité de leur pratique, un point de vue qui ne fait cependant pas l'unanimité. Ils consentent donc à des efforts par

privation qui vont encore plus loin que la restriction des prises, et dont les effets pourraient être annulés par une augmentation des pressions sur l'espèce par l'accumulation d'impacts.

2^e constat

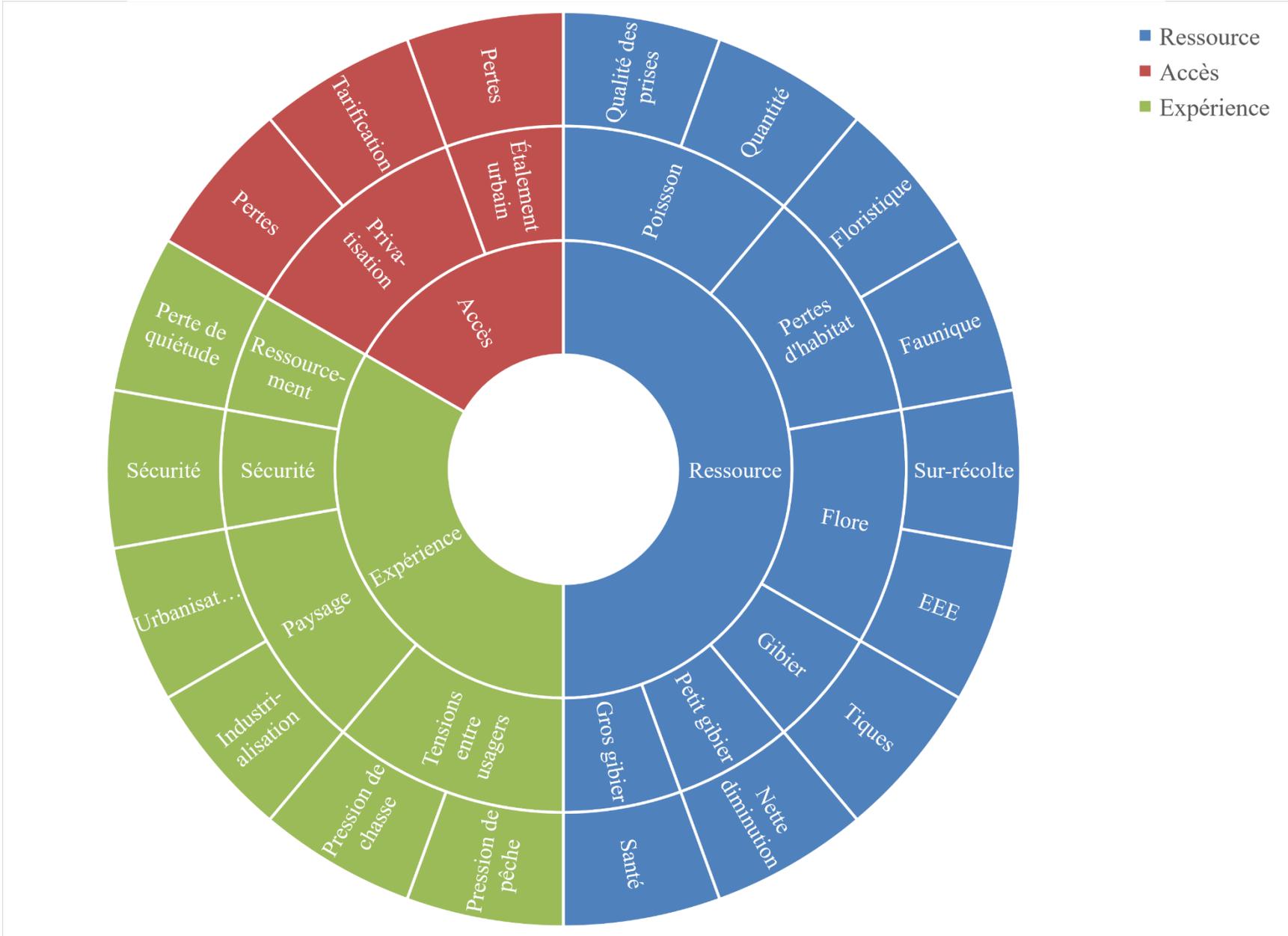
Tant pour l'esturgeon que la perchaude, les W8banakiak opèrent une intendance et une éthique individuelle et collective dont les bienfaits sont compromis par les impacts des projets et le contexte d'effets cumulatifs.

En troisième lieu, le bar rayé est aussi une espèce qui représente une belle opportunité future de pêche pour les W8banakiak lorsque le rétablissement de l'espèce le permettra. Plusieurs nous ont affirmé attendre que l'état de la population puisse permettre la « réouverture » de cette pêche, qui se faisait autrefois. Les Bureaux Environnement et Terre de chaque communauté sont d'ailleurs très actifs dans le suivi de cette espèce. Or, la multiplication de projets sur le Kchitegw pourrait venir anéantir les efforts de suivi et de rétablissement de cette espèce, dont ceux réalisés par la Nation.

Enfin, plusieurs autres changements se cumulent sur le Ndakina et auxquels une étude régionale apporterait une compréhension plus approfondie. Parmi ceux-ci, on compte la diminution générale de la qualité de la chair et la présence croissante de parasites sur les prises de plusieurs espèces (dans le doré), une nette diminution des stocks de crapets et de maskinongés, la disparition des ouaouarons à plusieurs secteurs du territoire, etc. La hausse et les variations de la température et les débâcles hivernales rendent aussi la pêche sur la glace de plus en plus ardue et dangereuse.

Outre la pêche, des activités reliées aux droits de chasse, de trappe et de cueillettes de plantes sont également affectées de manière cumulative par les changements climatiques survenus sur le fleuve, ses îles et ses berges. La figure qui suit offre un portrait non exhaustif des impacts affectant de manière cumulative la capacité des W8banakiak à se prévaloir de leurs droits.

Figure 2 : Effets cumulatifs et impacts documentés par le Bureau du Ndakina



2.3. IMPACTS CUMULATIFS SUR LES DROITS DE LA NATION ET LES CONDITIONS QUI LES SOUS-TENDENT

Pour illustrer certaines conséquences directes connues des effets cumulatifs sur le droit de pêche actuel et futur de la Nation W8banaki, nous avons présenté l'état d'espèces de poissons d'importance culturelle affectées par une diversité de sources d'impacts. Il s'agit d'un droit ancestral qu'on pourrait considérer comme étant de « premier niveau ». Il est lui-même associé à un ensemble de savoirs et de significations qui doivent tout autant être protégés. Le droit à la transmission et à la continuité culturelle, le bien-être collectif, la cohésion sociale et le droit à l'autodétermination constituent donc des droits de « second niveau ». L'exercice de ces droits de second niveau dépend tout autant d'une série de conditions environnementales et socioéconomiques et qui sont également affectées par maints impacts cumulatifs.

Pour mieux comprendre ces interactions entre les conditions environnementales et ces droits ancestraux, rappelons tout d'abord que la pêche joue un rôle central à la construction identitaire individuelle et collective des membres de la Nation. Pour plusieurs, la pratique fait partie intégrante de leur mode de vie et de leur alimentation, elle renforce sensiblement les liens sociocommunautaires et familiaux et symbolise la continuité culturelle. De plus, grâce au partage des ressources, plusieurs aînés qui ne sont désormais plus en mesure de pratiquer des activités à des fins alimentaires sur le territoire peuvent aussi profiter des récoltes d'autres membres de la Nation (GCNWA 2018). Par ailleurs, la pêche est une activité qui est fortement pratiquée par les femmes de la Nation, dans une proportion égale à celle des hommes. Les changements cumulatifs du territoire affectent la capacité de gouvernance de la Nation et l'exercice de son intendance, c'est-à-dire de la capacité à mettre en œuvre de manière conséquente sa responsabilité à l'égard du territoire dans une relation de réciprocité. Dans ce même ordre d'idée, la notion de patrimoine - tant naturel que culturel, matériel et immatériel - est intimement liée à cette responsabilité d'intendance.

Le contexte des activités coutumières de la Nation W8banaki illustre bien la complexité d'appréhender clairement les effets cumulatifs, de par leur caractère systémique et rétroactif, dont les causes sont complexes et multiples. Un important défi survient au moment de quantifier et de qualifier l'importance de leurs répercussions sur les droits de la Nation sur une échelle historique. De même, les impacts sont vécus et perçus de façon variable d'un individu à l'autre. Certains seuils tels que celui lié à la qualité de l'expérience en territoire sont déjà atteints aux yeux de certains membres de la Nation, alors que d'autres semblent afficher un plus haut taux de tolérance, voire de résilience. Ces nouvelles questions posent des défis inédits et toujours non résolus du point de vue de la recherche scientifique malgré certaines

initiatives récentes et nécessitent des études scientifiques, une sensibilité aux perspectives culturelles et constructivistes issues des sciences sociales et humaines (Genest 2017).

3^e constat

Plusieurs incertitudes scientifiques résiduelles persistent malgré le développement d'une nouvelle méthode d'analyse d'impact. Ces incertitudes ne transparaissent toutefois pas dans les rapports et les décisions qui en découlent. Rappelons aussi que la question de la responsabilité et de l'imputabilité des acteurs en cause demeure entière.

3. PERTINENCE D'UNE ÉVALUATION RÉGIONALE SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Les évaluations d'impact par projet ainsi que les autres initiatives réalisées ou en vigueur relativement au Kchitegw ont plusieurs limites qui ne permettent pas de fournir une vision globale de la situation. La pluralité des acteurs impliqués, des perspectives et la répartition des responsabilités rend très difficile la mise en œuvre d'une telle démarche qui nécessitera une mobilisation et des actions concertées.

3.1. ENJEUX ET LIMITES DES ÉVALUATIONS PAR PROJET

Comme mentionné auparavant, au cours des cinq dernières années, le Bureau a été dûment consulté au sujet de quatre projets d'agrandissement portuaires. Dans le cas du port de Montréal à Contrecoeur ainsi que du port de Québec, les études d'impact ont été terminées et jugées complètes.

En analysant ces deux études d'impact, l'équipe du Bureau du Ndakina a pu relever plusieurs lacunes en lien avec l'évaluation des impacts cumulatifs. Tout d'abord, il est apparu clairement que le promoteur n'est pas en mesure de réaliser une étude des impacts cumulatifs adéquate et complète dû notamment aux manques de données, à une vision circonscrite de son projet et à une incertitude au niveau des responsabilités et imputabilités. Ces processus d'évaluation (par projet, sans référent à une vision régionale et sans état de référence clair) soulèvent plusieurs lacunes :

- Des zones d'études et des états de référence inadéquats ;
- Compartimentation des analyses selon des composantes valorisées ;
- Perte de perspective, écosystémique et holistique ;
- Une compréhension et une évaluation insuffisante des impacts sur les droits et intérêts de la Nation ;
- Manque d'imputabilité des acteurs.

Lorsque le sujet des impacts cumulatifs est abordé par le Bureau du Ndakina, le promoteur mentionne généralement qu'il a une responsabilité limitée et qu'une part importante de cette responsabilité en matière de gestion des effets cumulatifs incombe à la Couronne. Nous sommes en accord avec ces propos et nous croyons que ce rôle doit être assumé par le gouvernement et que les promoteurs doivent adhérer et contribuer à cette initiative. En résumé, les limites des mécanismes actuellement en vigueur ne permettent pas une appréhension suffisamment éclairée des impacts sur les droits et nous pensons que cette lacune affaiblit directement l'obligation constitutionnelle de la Couronne de consulter et d'accommoder les peuples autochtones.

3.2. LACUNE DES INITIATIVES MISES EN PLACE À CE JOUR CONCERNANT LES IMPACTS CUMULATIFS

Pour pallier le manque de données relatives aux impacts cumulatifs sur le Kchitegw, certains organismes et instances gouvernementales ont mis en œuvre des projets. Une des initiatives les plus intéressantes à ce niveau est probablement l'évaluation des effets cumulatifs du transport maritime (région pilote Saint-Laurent) liée au Plan de protection des océans (PPO) initiée par Transport Canada. Depuis le lancement de cette initiative en 2017, le Bureau du Ndakina y collabore activement et fournit des intrants aux études qui en découlent.

Nous sommes confiants que plusieurs points positifs émaneront de cette initiative, notamment le processus de consultation des Premières Nations, le développement d'une méthodologie, une réflexion sur les défis et les limites d'une étude des impacts cumulatifs. Ce projet pourrait certainement servir de base et alimenter une évaluation régionale plus globale du Kchitegw. Toutefois, il n'est pas dépourvu de limites. Notamment, puisque son point focal porte sur un unique secteur d'activité, il ne tient pas compte de l'impact des opérations découlant de l'agrandissement des ports (développement urbain et industriel, dragage de la voie maritime et autres effets sur l'environnement). De même, plusieurs aspects de cette étude ne permettent pas d'entrevoir des résultats à la hauteur des attentes de la Nation W8banaki : il ne dispose pas d'un état de référence adéquat (étant basé sur des changements observés au cours des 5 dernières années) et n'inclut pas de nouvelle collecte de données, ce qui limite grandement la considération des savoirs autochtones. Le manque d'exhaustivité de la démarche et l'absence d'une vision globale des impacts cumulatifs sur Kchitegw justifient le besoin d'une étude régionale.

3.3. ATTENTES ET BESOINS RELATIFS À L'ÉVALUATION RÉGIONALE

Afin que l'étude d'évaluation régionale du Kchitegw soit pertinente pour la Nation, elle devra répondre à certaines attentes et besoins. Tout d'abord, elle devra produire des résultats concrets qui permettront de guider le développement futur du Kchitegw. Par exemple, nous espérons que l'évaluation régionale sera en mesure de proposer des seuils critiques, des secteurs sensibles, des ressources naturelles à protéger, des actions à entreprendre, etc. Cette évaluation régionale devra permettre à la Nation W8banaki de bien comprendre la situation globale du Kchitegw et de déterminer rapidement et de manière éclairée si un nouveau projet peut s'insérer dans ce contexte et quels en seraient les effets réellement ressentis. En ce sens, les résultats de cette étude devront être accessibles et utilisables par la Nation. De même, les résultats de l'étude devront permettre aux promoteurs de réfléchir à la pertinence de leur projet en amont, dans un contexte d'impact cumulatif et d'élaborer celui-ci en conséquence.

Dans le but d'atteindre ces résultats concrets, il sera nécessaire qu'il y ait un arrimage optimal entre les instances fédérales et provinciales. Les gouvernements du Québec et du Canada devront être partenaires et collaborer entièrement, car ils détiennent respectivement plusieurs connaissances, données et expertises sur le Kchitegw. Sans la participation active des deux paliers de gouvernement, il semblerait impossible que l'agence puisse réaliser une évaluation régionale complète. De même, ils ont tous deux la responsabilité constitutionnelle de consulter et d'accommoder les peuples autochtones au sein de leurs champs de compétence respectifs.

De même, il sera important d'intégrer adéquatement la Nation dès le début de l'initiative et tout au long du processus. Notamment, il sera important d'établir conjointement les objectifs de l'étude, de convenir d'un état de référence qui permette de considérer adéquatement les pressions historiques sur les Premières Nations, d'adopter une approche holistique, de discuter de la façon la plus appropriée d'y intégrer les savoirs autochtones, etc. Conséquemment, il sera nécessaire de prévoir des ressources, du financement et des délais appropriés afin que la Nation puisse participer de façon optimale à l'initiative.

En bref, dès le début du processus, il sera important de tout mettre en œuvre pour que l'évaluation régionale qui sera réalisée soit une référence en soi et qu'elle puisse être utilisée par tous les intervenants sur le Kchitegw.

3.4. MODALITÉS DE COLLABORATION DU GCNWA À UNE ÉVALUATION RÉGIONALE

Le Bureau du Ndakina souhaite avoir un rôle actif dans l'élaboration d'une évaluation régionale sur le Kchitegw. Son expertise et les liens étroits qu'il entretient avec les membres de la Nation lui permettront de fournir plusieurs intrants d'intérêt à cette évaluation. En effet, au fil des années, le Bureau a développé des protocoles de collecte et de gestion de données archéologiques, historiques, anthropologiques et environnementales. D'une part, il sera possible de partager des éléments sur la pratique d'activités traditionnelles des W8banakiak sur le Kchitegw, dont certains sites d'intérêt et des savoirs et des observations sur les ressources valorisées. De même, nous pourrions fournir des informations et des analyses de nature qualitative sur les changements sur le territoire à travers le temps ainsi que l'impact de ces changements sur les ressources, l'expérience, l'intendance de la Nation, etc. D'autre part, le Bureau du Ndakina possède aussi une expertise au niveau historique et archéologique dont il sera possible de fournir des données au niveau des sites d'intérêt historique et archéologique. Enfin, les Bureaux Environnement et Terre de chaque communauté ont réalisé plusieurs travaux de nature

biologique sur le Kchitegw et ses affluents, en collaboration avec divers ministères, et seraient en mesure de fournir des intrants et de l'expertise dans le cadre de cette éventuelle évaluation régionale.

Bref, des ressources temporelles et financières sont à prévoir afin de regrouper les informations disponibles, de réaliser de nouvelles collectes de données, en faire l'encodage et l'analyse et pour en fournir un rapport détaillé. Enfin, plusieurs de ces données sont de nature confidentielle et hautement sensible. Elles sont uniquement consultées par des membres de l'équipe du GCNWA ayant signé une entente de confidentialité à partir d'un serveur dont l'accès est sécurisé. Ainsi, tout partage d'information devra être encadré par une entente de partage de donnée en conformité avec les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP®) et les protocoles spécifiquement développés par le Comité w8banaki de coordination de la recherche (CGIPN 2021).

CONCLUSION

Pour conclure, le GCNWA est convaincu qu'une évaluation régionale sur Kchitegw est essentielle considérant l'importance de celui-ci pour le mode de vie des W8banakiak, les impacts cumulatifs sur celui-ci et sur les droits de la Nation et les perspectives de développements futurs. Nous croyons que cette évaluation permettrait de fournir une vision globale de la situation, qui n'a jamais été produite. Les études d'impact de projets et l'évaluation des effets cumulatifs du transport maritime (région pilote Saint-Laurent) découlant du Plan de protection des océans (PPO) ne suffisent pas afin de brosser un portrait réel et exhaustif de la situation. Nous sommes aussi d'avis que la Couronne fédérale doit porter cette responsabilité, et ce, via une collaboration entre les deux paliers de gouvernement. Considérant les importantes implications pour la Nation, le GCNWA a des attentes élevées relativement à cette évaluation régionale et est prêt à collaborer en ce sens.

BIBLIOGRAPHIE

Agence d'évaluation d'impact du Canada (ACEI). Décembre 2020 « Projet Laurentia : évaluation des répercussions sur les droits ancestraux et issus de traité de la Nation W8banaki ». *Ottawa: Agence d'évaluation d'impact du Canada.*

Agence d'évaluation d'impact du Canada (ACEI). Mars 2021. Projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur : évaluation d'impacts sur les droits ancestraux et issus de traités de la Nation W8banaki. *Ottawa: Agence d'évaluation d'impact du Canada.*

Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN). 2021. Les principes de PCAP® des Premières Nations. Site officiel : <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>

Fuentes, L., Asselin, H., Bélisle, A. C., & Labra, O. 2020. Impacts of environmental changes on well-being in indigenous communities in eastern Canada. *International journal of environmental research and public health*, 17(2), 637.

Genest, Sylvie. 2017. Constructivismes en études ethniques au Québec : retour à la notion de frontières de Barth. *Anthropologie et Sociétés*, 41 (3), 59–85. <https://doi.org/10.7202/1043042ar>

Landry, V., Asselin, H., & Lévesque, C. 2020. Lien au territoire selon les générations chez les Anicinapek et les Cris. *Revue Organisations & territoires*, 29(1), 125-138.

Landry, V., Asselin, H., & Lévesque, C. 2019. Link to the land and mino-pimatisiwin (comprehensive health) of Indigenous people living in urban areas in eastern Canada. *International journal of environmental research and public health*, 16(23), 4782.

Lévesque, Ann, Jérôme Dupras et Jean-François Bissonnette (2020) The pitchfork or the fishhook: a multi-stakeholder perspective towards intensive farming in floodplains, *Journal of Environmental Planning and Management*, 63:11, 1987-2003, DOI: 10.1080/09640568.2019.1694872

Germain, R. (2012). Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier écosystémique : le point de vue des Algonquins de Pikogan (mémoire de maîtrise). *Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, Canada.

Gouvernement du Québec. 2021. La prochaine vision maritime. Site officiel : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/vision-maritime/Pages/vision-maritime.aspx/

Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. 8 octobre 2015. « Déversement d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent : rappel de l'obligation de consulter et d'accommoder la Nation W8banaki ». Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

———. 2016. « Document de positionnement sur l'enjeu de la perchaude (m8m8lamagaws) dans le lac Saint-Pierre ». Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

———. 2018. « Portrait de l'utilisation et de l'occupation du territoire de la Nation W8banaki, le Ndakinna, dans la zone d'étude touchée par le projet d'aménagement d'un terminal à conteneur à Contrecoeur ». Odanak: Bureau du Ndakina, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki,

———. 2019. « Avis technique préliminaire du Bureau du Ndakinna concernant les impacts potentiels du projet d'aménagement d'un quai en eau profonde dans le port de Québec – Secteur Beauport ». Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

Hatala, A. R., Njeze, C., Morton, D., Pearl, T., & Bird-Naytowhow, K. (2020). Land and nature as sources of health and resilience among Indigenous youth in an urban Canadian context: A photovoice exploration. *BMC public health*, 20, 1-14.

Hudon, C., and R. Carignan. 2008. "Cumulative Impacts of Hydrology and Human Activities on Water Quality in the St. Lawrence River (Lac Saint-Pierre, Quebec, Canada)." *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* 65 (6): 1165–1180. doi:10.1139/F08-069.

Treyvaud, G. et M. Plourde. 2013. Odanak, fouilles archéologiques 2011-2012. Rapport déposé au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, en collaboration avec le Musée des Abénakis.

Richmond, C. A. et Ross, N. A. 2009. The determinants of First Nation and Inuit health: A critical population health approach. *Health & Place*, 15(2), 403-411.
<https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2008.07.004>

WSP. 2020. Projet de construction du terminal 21 : étude d'impact environnemental et social. *Étude d'impact sur l'environnement déposée à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada*.